

Déclaration liminaire au CTL du 4 octobre 2016

Monsieur le Président,

L'ordre du jour de ce CTL comporte un point soumis pour avis identifié « Constitution du PELP départemental ».

À la lecture des documents de séance, les élus CGT constatent :

- 1/ Les éléments présentés concernent la mise en place le 1^{er} septembre 2016 d'une préfiguration de ce service...
- 2/ L'inexactitude des éléments chiffrés des charges de service, des emplois transférés et des services concernés par cette préfiguration (sip de Bouscat et Libourne)
- 3/ L'absence des charges, des emplois transférés lors de la mise en place du PELP départemental le 1/09/2017.

Dans ces conditions, nous demandons :

- 1/ que le point correspondant aux informations communiquées aux élus à savoir « Mise en place d'une préfiguration du PELP au 01/09/2016 soit porté à l'ordre du jour de ce CTL en point d'information.
- 2/ que le point soumis à avis « Constitution du PELP départemental » soit retiré de l'ordre du jour de ce CTL et reporté à un CTL de début d'année, afin que la préfiguration mise en place le 1^{er} septembre 2016 ait une réelle signification.
- 3/ que les documents qui seront alors communiqués aux élus comportent :
 - * les éléments de contexte de tous les services transférant la mission d'évaluation des locaux professionnels au PELP
 - * les aspects immobiliers du PELP départemental au 01/09/2017
 - * les emplois transférés compte tenu des charges transférées.
 - * les aspects RH

Les élus CGT